



FICHE MISSION

Dénomination de la Mission

Engagement volontaire en Service Civique

Agent d'animation pour la lutte contre la dengue

Structure d'Accueil :	Préciser le nom de la structure d'accueil
Accueil téléphonique :	A indiquer
Secteur, service de rattachement de la Mission	Exemple pour l'ARS: Département Prévention / Service Démoustication - LAV
Plan fonctionnel de Gestion des activités :	ARS
Lieu(x) d'intervention :	Ensemble de la Martinique
Objectif de la mission :	Participer à la mise en œuvre du dispositif de lutte contre l'épidémie de Dengue à la Martinique.
Indemnité du volontaire :	442,11€ par mois + 100,46€ pour la prise en charge des frais d'alimentation ou de transport
Durée de la Mission :	6 mois
Calendrier de la mission: (Hebdomadaire et Mensuel)	Emploi du temps à définir avec le volontaire, du lundi au vendredi. Le volontaire pourra être amené à participer à des actions certains WE et soirs.
Temps de travail hebdomadaire	24 heures par semaine (Minimum)
Tuteur	Référent à désigner au sein de la structure d'accueil
Modalités concrètes d'exercice du tutorat et d'accompagnement du volontaire en service civique	Un point de situation sera effectué toutes les semaines. Sur le terrain, le volontaire sera accompagné par les tuteurs de la structure d'accueil.
Formations initiales	En fonction des axes de développements retenus, le jeune volontaire devra suivre les différents stages de formation mis en place par le service Démoustication - Lutte anti-vectorielle et Département Prévention de l'ARS. Par ailleurs, il devra participer à toutes les formations proposées et entrant dans le cadre de son engagement, notamment celle concernant la formation civique et citoyenne.
Activités du Volontaire :	<p>1. Participation aux actions liées à la lutte contre l'épidémie de dengue. A ce titre, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participe à la sensibilisation des populations dans le cadre de l'épidémie de dengue - Œuvre à la destruction des gîtes larvaires de moustiques - Diffuse des messages de prévention <p>2. Participation sur le terrain en direction des populations A ce titre, il :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribue sur le terrain à la Campagne de lutte contre la Dengue <ul style="list-style-type: none"> > Communication de proximité > Visites domiciliaires auprès des usagers pour les inciter à se protéger (moustiquaires, répulsifs, ...) et pour les inciter à nettoyer les lieux de reproduction de moustiques (eaux stagnantes, pneus usagés, ...) > Interventions domiciliaires auprès des personnes vulnérables > Participation aux actions de promotion de la Santé
Interlocuteurs du volontaire durant sa mission	- Partenaires: Services Municipaux, Référents communaux, Tuteurs des Associations, Tuteurs ARS, Service Démoustication LAV de l'ARS.
Conditions et moyens de travail	Le volontaire devra porter l'uniforme prévu (Tee-shirts – Badges) dans le cadre de sa mission. Il pourra avoir accès aux outils informatiques, au téléphone etc.

<p>Pré requis indispensables à l'exercice de la mission</p>	<p>Savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Savoir s'adresser à un usager du service public - Savoir expliquer les consignes à suivre - Savoir transmettre les informations relatives à la prévention de la dengue - Savoir entrer en relation avec un usager - Savoir remplir un tableau de suivi (tableau de chiffres) - Savoir rédiger un compte rendu d'activités - Savoir convaincre <p>Savoir être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Courtoisie dans l'expression et le comportement - Organisé, réfléchi, pondéré, calme, maîtrise de soi - Savoir rendre compte - Savoir travailler en équipe - Bonnes capacités physiques - Bonne présentation
<p>Savoirs acquis lors de la formation dispensée par l'ARS</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances dans le domaine de la démoscication - Connaissances des techniques à mettre en œuvre pour éradiquer les gîtes à moustiques - Connaissances du processus de contamination par le moustique - Connaissances des milieux de prolifération - Connaître les règles du secret professionnel
<p>Pièces administratives à fournir :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - CV - Lettre de motivation - Copie de la Pièce d'identité en cours de validité ou, pour les étrangers, carte étudiant avec mention d'autorisation provisoire de travail délivrée par la DTEFP, carte vie privée et familiale - dans le cadre de la 1ère année de présence – visa long séjour valant titre de séjour- - Copie de la Carte Vitale (si déjà assuré social) - RIB au nom du Volontaire (en cas d'ouverture de compte: RIB à fournir dans les plus brefs délais)